

Rapport du Conseil communal au Conseil général sur la gestion et les comptes de l'exercice 2005

(Du 15 février 2006)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons notre rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2005.

A. INTRODUCTION

Le budget de l'exercice 2005 prévoyait un déficit de 5'397'200 francs, les comptes 2005 bouclent avec

un excédent de charges de 7'055'645 francs.

Ce résultat, correspondant à 1,6% des charges, s'explique principalement en raison de l'augmentation de charges de plus de 5,6 millions de francs par rapport au budget (+1,3%) alors que les recettes ont progressé de 4 millions de francs (+1%). Ce déficit est toutefois inférieur aux résultats des exercices 2003 et 2004 qui avaient été fortement affectés par le recul des recettes fiscales des personnes morales.

L'exercice 2005 constitue une année de transition en raison de l'entrée en vigueur de la 2^{ème} étape du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Rappelons que cette réforme a eu des conséquences négatives importantes pour les finances de la ville, auxquelles se sont ajoutées des charges résiduelles supplémentaires non prévues en matière sociale pour près d'un million de francs.

S'agissant des recettes, elles sont en progression de 4 millions de francs (+1%) grâce principalement à des ventes de prestations supérieures aux prévisions. Si les recettes fiscales sont globalement conformes au budget, les variations sont significatives : la reprise économique a produit des effets positifs sur les bénéfices imposables des personnes morales alors que les prévisions de recettes fiscales sur le revenu et la fortune des personnes physiques n'ont pas été atteintes. Les pertes et abandons, reflet de la situation sociale, demeurent situés à un niveau élevé, de même que la participation de la Ville aux charges de l'aide sociale dont la progression extraordinaire se poursuit.

Le résultat final confirme les tendances observées lors des projections annuelles établies au 30 juin et au 30 septembre 2005. Le déficit de cet exercice réduira d'autant la fortune nette dont

le solde a augmenté durant l'année 2005 suite à la vente d'un terrain à Boudry. Après la comptabilisation du résultat 2005, la fortune nette se monte à 2,5 millions de francs.

1. Situation économique

L'essoufflement de la conjoncture mondiale au second semestre 2004 avait poussé divers instituts économiques à revoir leur pronostic de croissance pour l'année suivante. C'était sans compter sur des nouvelles économiques nettement plus favorables, notamment au travers de chiffres en provenance de la Chine et des Etats-Unis au cours du premier semestre 2005. De son côté, la hausse continue des prix du pétrole aura été l'une des principales sources d'inquiétude, tant sur l'évolution de l'économie mondiale que sur les risques de résurgence des pressions inflationnistes. Dans la zone euro, il a fallu attendre le troisième trimestre 2005 pour enregistrer une accélération de la croissance qui a plutôt été modérée jusque-là. Les principales impulsions sont venues de la demande étrangère et du repli de la devise européenne sur les marchés des changes. Ces conditions ont ainsi permis à l'Allemagne d'enregistrer un redémarrage de son économie.

En Suisse, la situation conjoncturelle s'est améliorée vers le milieu 2005 après le ralentissement enregistré fin 2004. Fait réjouissant, le retournement de cycle n'a pas été uniquement alimenté par les exportations, mais également par la bonne tenue de la consommation privée et des investissements dans la construction. Grâce à l'évolution favorable du PIB, dont la progression s'était poursuivie au 3^{ème} trimestre 2005, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) a révisé à la hausse ses estimations de croissance pour porter son taux à 1,8% tant pour 2005 que pour 2006.

Abstraction faite de la grande volatilité des prix du pétrole, avec un mois d'août où le prix du baril brut franchissait les 70 dollars, l'indice des prix à la consommation (IPC) a très peu fluctué tout au long de l'année 2005. En moyenne annuelle, le renchérissement a atteint 1,2%, contre 0,8% en 2004.

L'embellie conjoncturelle constatée depuis le second semestre 2005 n'a pas induit une reprise dynamique des investissements dans les biens d'équipement de manière à favoriser également le marché de l'emploi. En effet, le taux de chômage est resté quasiment inchangé tout au long de l'année écoulée. Comparativement et en moyenne annuelle, le taux de chômage s'élevait en Suisse à 3,9% en 2004 et à 3,8% l'année suivante.

Dans le canton de Neuchâtel, selon la statistique trimestrielle de l'emploi (statem), au troisième trimestre 2005, près de 600 places de travail ont été créées. Par rapport au trimestre précédent et profitant d'entrées de commandes et de carnets de commandes plus étoffés, c'est surtout le secteur secondaire qui a bénéficié de cette croissance. Le rebond a été en revanche plus modeste s'agissant du secteur des services. En terme de taux de chômage, il se situait encore à 4,7% en janvier 2005 pour descendre à 4% cinq mois plus tard, grâce principalement à la bonne tenue du secteur de la construction. Mais avec les effets des facteurs saisonniers comme l'arrivée des étudiants sur le marché de l'emploi et les dégradations dans les branches d'activités comme l'hôtellerie-restauration et la construction en fin d'année, les taux sont repartis légèrement à la hausse. A fin décembre, le taux de chômage s'est établi à 4,5%, soit l'équivalent de 3'897 personnes contre 3'896 une année auparavant. D'une année à l'autre et malgré la création d'emplois au troisième trimestre, l'on constate donc une stabilité du chômage.

En Ville de Neuchâtel, à pareille époque, l'on dénombrait 970 chômeurs soit un taux de 5,6%, contre 5,5% en 2004. Au 31 décembre 2005, la Ville de Neuchâtel comptait 32'094 habitants, soit une augmentation de 222 personnes par rapport aux chiffres de l'année précédente. La hausse qui a débuté en 2003 s'est donc poursuivie l'année dernière.

2. Mesures financières

Le résultat de la première projection annuelle des comptes prévoyait une aggravation du déficit à 7,5 millions de francs. Nous avons pris des mesures à la fin de l'été pour réduire les dépenses de fonctionnement et d'investissement afin d'atteindre le résultat budgété. La deuxième projection annuelle a montré une amélioration de plus de 1,2 million de francs par rapport à la première projection. Ces deux projections ne tenaient pas compte de la facture de l'Etat, que nous avons contestée, de près d'un million de francs relative au solde de la participation 2004 des communes aux charges des établissements spécialisés pour enfants, adolescents et adultes handicapés.

Grâce aux mesures de réduction des dépenses, l'excédent de charges a donc été réduit par rapport aux résultats des deux projections effectuées au cours de l'année.

3. Désenchevêtrement des tâches

Le deuxième volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes a été adopté par le Grand Conseil lors de sa session des 31 août et 1^{er} septembre 2004.

Le deuxième volet constitue un désenchevêtrement fort puisque l'Etat prend à sa charge, à 100%, les domaines d'activité suivants :

- La formation post-obligatoire (filières diplôme et maturité ainsi que la formation professionnelle),
- Le domaine de la santé (hôpitaux, centres de santé, institut d'anatomie pathologique),
- Les homes pour personnes âgées,
- Les institutions AI et les établissements spécialisés pour enfants et adolescents,
- Le contrôle des denrées alimentaires,
- Le mobilier et l'informatique scolaire.

En matière de transports publics, le trafic urbain et régional sera désormais financé de manière globale et à 50% par l'ensemble des communes.

3.1. Suppression de charges réparties aux communes

3.1.1. Enseignement

L'ensemble du degré secondaire 2, soit la formation post-obligatoire (Lycée Jean-Piaget et CPLN) a été reprise par l'Etat. Les bâtiments propriété de la ville ont été loués à l'Etat en 2005 et seront en principe vendus cette année.

L'informatique scolaire ainsi que les manuels et moyens d'enseignement ont été pris en charge à 100% par le Canton. Le mobilier scolaire est désormais à la charge complète des communes.

3.1.2. Santé

Le domaine de la santé (LAIS), les homes pour personnes âgées (LESPA) ainsi que les centres de santé sont pris en charge par l'Etat, ce qui représente une diminution de charges de plus de 17 millions de francs par rapport au budget 2004. S'agissant des centres de santé, l'Etat finance les déficits reconnus, le solde demeurant facturé aux communes.

Dans le cadre de la création de l'Etablissement hospitalier multisite cantonal (EHM), les bâtiments hospitaliers seront vendus à leur valeur au bilan.

3.1.3. Prévoyance sociale

Dans le domaine social, le financement des établissements spécialisés pour enfants et adolescents (LESEA) ainsi que les établissements spécialisés AI sont également repris par l'Etat. Pour ces derniers, une charge résiduelle a été facturée en 2005 à laquelle s'est ajouté un montant de près d'un million de francs consécutif à un décalage de comptabilisation non reconnu par l'Etat.

3.1.4. Transports publics

Le trafic régional était jusqu'alors financé à 35% par les communes et à 65% par l'Etat. Les charges du trafic urbain étaient réparties à raison de deux tiers aux communes et un tiers au Canton.

Dès 2005, l'ensemble des coûts du trafic urbain et du trafic régional est pris en charge au moyen d'un pot commun qui a été ensuite réparti à 50% pour l'Etat et 50% pour les communes. La répartition de la part communale entre les communes s'effectue à 25% en fonction du nombre d'habitants et à 75% en fonction de la qualité de la desserte.

3.2. Conséquences financières du désenchevêtrement des tâches

L'Etat a repris 153 millions de charges, auparavant facturées aux communes, dont le financement a été effectué par une augmentation de 30 points du coefficient fiscal cantonal des personnes physiques. Parallèlement, le coefficient fiscal des communes a été réduit de 30 points.

Pour la ville de Neuchâtel, l'allègement des charges devait s'élever à 26,9 millions de francs. Compte tenu de la facturation non prévue d'une charge résiduelle de près d'un million de francs et de la non reconnaissance par l'Etat de l'entier du déficit du Centre de Santé (310'000 francs), l'allègement s'est finalement situé à 25,6 millions de francs. La diminution de 30 points du coefficient fiscal avait été estimée à 32,6 millions de francs. Dans la mesure où les prévisions de recettes fiscales des personnes physiques n'ont pas été atteintes, la diminution des recettes liée à la bascule d'impôt représente finalement 29,3 millions de francs. Le coût du désenchevêtrement des tâches s'établit donc à 3,3 millions de francs.

4. Analyse du fonctionnement

4.1. Charges de personnel

en milliers de francs	C 2005	B 2005	2004	2003	2002	Ecart C05/B05	
Administration	73'025	72'248	70'767	70'942	67'009	777	1.1%
Services industriels	14'102	13'533	14'319	14'124	12'837	569	4.2%
Instruction publique	19'217	19'048	77'816	78'060	74'987	169	0.9%
Hôpitaux	80'709	82'087	80'667	78'933	77'656	-1'378	-1.7%
TOTAL	187'053	186'916	243'569	242'059	232'489	137	0.1%

Les salaires ont été servis à l'indice de 104.4 (base 100 en mai 2000), soit 0.8 point de plus qu'au budget calculé à 103.6, provoquant une augmentation des dépenses de 660'000 francs. Rappelons qu'une réduction linéaire de 2 % a été opérée sur les salaires afin d'intégrer les effets de la mesure de non-remplacement de collaborateurs démissionnaires durant six mois. Cette mesure d'économie a été globalement appliquée et a provoqué une diminution de 19,5 postes dans l'administration et les Services industriels.

4.2. Effectif du personnel

en nombre de postes	C 2005	B 2005	2004	2003	2002	Ecart C05/B05	
Administration	668.95	681.94	655.23	672.42	651.77	-12.99	-1.9%
Services industriels	114.37	120.88	118.50	121.13	112.48	-6.51	-5.4%
Instruction publique	46.74	45.73	107.60	108.63	108.63	1.01	2.2%
Hôpitaux	814.55	820.33	816.63	800.20	788.31	-5.78	-0.7%
TOTAL	1'644.61	1'668.88	1'697.96	1'702.38	1'661.19	-24.27	-1.5%

La mesure de non-remplacement de collaborateurs démissionnaires durant six mois s'est concrétisée, en ce qui concerne l'Administration générale, par un effectif de 13 postes inférieur à l'effectif pris en considération lors de l'élaboration du budget, soit une diminution de 1,9%. S'agissant des Services industriels, les charges supplémentaires au titre de l'engagement de personnel temporaire pour 786'000 francs sont partiellement compensées par la diminution des postes.

4.3. Biens, services et marchandises

en milliers de francs	C 2005	B 2005	2004	2003	2002	Ecart C05/B05	
Administration	39'009	37'246	48'051	48'051	48'717	1'763	4.7%
Services industriels	51'668	49'026	47'525	44'699	47'471	2'642	5.4%
Hôpitaux	36'666	37'204	37'556	37'485	36'933	-538	-1.4%
TOTAL	127'343	123'476	133'251	130'235	133'121	3'867	3.1%

L'aggravation de ce groupe de charges pour l'Administration provient pour plus de 500'000 francs des coûts liés au déraillement du Fun'ambule, partiellement compensés par le versement d'indemnités d'assurance de 246'000 francs. Des prestations refacturées à des tiers pour une somme supplémentaire au budget expliquent une part de 800'000 francs de l'aggravation.

Enfin, une aggravation de plus de 260'000 francs dans les écoles primaires est due aux fournitures scolaires des élèves et aux frais de chauffage.

L'aggravation aux Services industriels est compensée par l'augmentation des ventes de prestations.

4.4. Subventions

Avec la deuxième étape du désenchevêtrement, les subventions atteignent désormais un peu plus de 34 millions de francs. Ce montant est supérieur au budget de plus de 1,6 million de francs (+5,1%). Cette augmentation est due principalement à la participation de la Ville aux charges de l'Aide sociale.

Dans le cadre des mesures d'économie, certaines subventions ont été réduites en 2005 alors que d'autres avaient déjà fait l'objet de diminutions dans le cadre de l'élaboration du budget 2005.

Le désenchevêtrement dans le domaine des transports a pour effet une réduction de plus de 185'000 francs de la subvention de la Ville. Enfin, la participation au déficit du Centre de santé s'explique par le fait que celui-ci n'a pu atteindre les taux d'efficience exigés par l'Etat.

4.4.1. Evolution des charges réparties par l'Etat

en milliers de francs	C 2005	B 2005	2004	2003	2002	Ecart C05/B05	
Aide sociale	6'557	5'000	5'351	4'431	3'868	1'557	31.1%
Etabl. enfants et adolescents	-	-	2'178	2'096	1'965	0	0.0%
Etabl. personnes âgées	-	-	1'307	1'290	990	0	0.0%
Etabl. spécial. AI	1'193	255	936	849	703	938	367.8%
Mesures d'intégration prof.	1'377	1'544	1'270	498	468	-167	-10.8%
Déficit LAIS	-	-	14'548	13'846	12'578	0	0.0%
Déficit transports	7'133	7'318	6'544	6'410	6'154	-185	-2.5%
Versement fds péréquation	5'077	6'200	6'795	8'205	5'660	-1'123	-18.1%
TOTAL	21'337	20'317	38'929	37'625	32'386	1'020	5.0%

En 2005, les charges facturées par l'Etat augmentent d'un peu plus d'un million de francs (+5%) par rapport au budget. Le tableau suivant présente l'évolution de certaines charges facturées compte tenu des nouveaux critères de répartition en vigueur depuis 2005.

La part à l'Aide sociale continue de progresser de manière extraordinaire et la contribution à la péréquation intercommunale est en recul, malgré une augmentation de la dotation du fonds, en raison de la diminution des recettes fiscales de la ville intervenue en 2003 et 2004.

4.5. Encadrement de la petite enfance et des écoliers

en milliers de francs	C 2005	B 2005	2004	2003	2002	Ecart C05/B05	
Crèches privées	20	-	-	1'539	1'393	20	
Part communale APE	2'252	2'530	2'371	775	33	-278	-11.0%
./. Part communes externes	-375	-390	-388	-233	-8	15	-3.8%
Crèche de Serrières	432	471	387	360	332	-39	-8.3%
Crèche des Acacias	154	173	180	160	241	-19	-11.0%
Crèche des Bercles	412	425	435	463	463	-13	-3.1%
Crèche Centre-Ville	461	-	-	-	-	461	
Accueil des écoliers	1'502	1'497	1'425	1'367	-171	5	0.3%
Le P'tit Sioux	32	32	32	52	12	-	0.0%
Courte Echelle	11	11	11	12	12	-	0.0%
Ateliers privés	16	16	16	31	47	-	0.0%
Structures d'accueil	-	-	-	2	16	-	-
Centre de loisirs	340	340	320	320	320	-	0.0%
TOTAL	5'257	5'105	4'789	4'848	2'690	152	3.0%

La reprise de la crèche Centre-Ville dans le courant de l'année a provoqué une baisse de la part de la Ville à l'Accueil de la petite enfance (APE). Cette baisse de la part communale APE a été freinée par la décision de l'Etat de reconnaître certaines crèches avec effet rétroactif, péjorant le résultat de ce secteur à hauteur de 214'500 francs. Sans cette décision, la part communale à l'Accueil de la petite enfance (APE) aurait été inférieure à l'excédent de charges résultant de la reprise, dans le courant de l'année, de la crèche de la Barbouille, devenue la crèche du Centre-Ville.

Par ailleurs, il convient de signaler que le budget 2005 ne tenait pas compte de l'accroissement de l'offre de prestations dans le domaine de l'accueil des écoliers (10 places supplémentaires au Domino et extension de l'horaire d'ouverture du Carambole).

Globalement, la charge nette résultant des prestations et infrastructures liées à la jeunesse est supérieure au montant prévu au budget de plus de 152'000 francs, soit 3%.

4.6. Recettes fiscales

en milliers de francs	C 2005	B 2005	2004	2003	2002	2001	Ecart C05/B05	
Impôt sur le revenu	64'240	67'100	89'783	86'009	90'842	83'446	-2'860	-4.3%
Impôt sur la fortune	5'843	6'700	8'493	7'539	8'600	9'830	-857	-12.8%
Impôt sur le bénéfice	34'829	32'000	29'989	25'657	41'418	39'742	2'829	8.8%
Impôt sur le capital	13'806	11'500	11'451	11'153	12'145	8'313	2'306	20.1%
Rectificatifs et amendes	1'904	3'100	2'938	4'364	7'419	4'562	-1'196	-38.6%
Pertes et abandons	-2'548	-1'680	-2'643	-1'881	-2'378	-2'141	-868	51.7%
Taxe sur les chiens	132	132	126	95	113	102	0	0.0%
Taxe sur les spectacles	914	705	902	1'656	916	1'125	209	29.6%
TOTAL	119'120	119'557	141'039	134'592	159'075	144'979	-437	-0.4%

Globalement, les recettes fiscales sont très légèrement inférieures au budget de 437'000 francs (-0,4%).

La diminution des recettes fiscales par rapport aux comptes 2002 est de plus de 10 millions de francs, compte tenu de la bascule d'impôt (-30 points équivalant à une diminution de 29,3 millions de francs), de l'allègement de la fiscalité des personnes physiques ainsi que du recul du produit de l'impôt des personnes morales.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, la baisse par rapport au budget de plus de 2,8 millions de francs provient d'une estimation un peu trop optimiste s'agissant de l'augmentation des revenus imposables de l'ensemble des contribuables. Seule l'augmentation due à la hausse du nombre d'habitants a influé sur la matière imposable. La progression attendue à l'impôt sur la fortune ne s'est pas réalisée, la matière imposable sur la fortune étant restée stable.

S'agissant des personnes morales, le budget, déjà prévu sur des bases optimistes, a été dépassé tant pour l'impôt sur le bénéfice que pour l'impôt sur le capital, principalement en raison de taxations tout à fait extraordinaires de trois sociétés.

Le montant moyen budgété pour les taxations rectificatives n'a pas été atteint.

5. Taxes, émoluments et tarifs

S'agissant de la taxe d'enlèvement des déchets solides, l'adaptation du tarif intervenue au 1^{er} janvier 2005 n'a pas permis de couvrir l'excédent de charges, qui se monte à 381'074 francs.

Quant à l'épuration, le produit de la taxe excède les coûts d'exploitation et permet d'effectuer un amortissement supplémentaire de 169'827 francs, soldant ainsi l'avance comptabilisée les années précédentes et permettant d'attribuer un montant de 119'893 francs à la réserve affectée à cette tâche.

La taxe des ports n'étant pas suffisante pour financer les charges, le déficit pour l'exercice 2005 de 184'643 francs est couvert par un prélèvement qui solde la réserve affectée à cette prestation et par une attribution au financement spécial de cette activité de 183'489 francs. Cette avance sera amortie sur les exercices futurs à raison de 20% par année au minimum.

La fourniture de l'eau est également une activité qui doit être financée intégralement par le produit des ventes. L'insuffisance de financement engendre un prélèvement de 37'262 francs au fonds spécial affecté.

6. Analyse des investissements

Au cours de l'exercice sous revue, les investissements nets réalisés sont inférieurs de plus de 5,4 millions de francs par rapport au budget 2004. La poursuite de la construction du NHP compte pour plus de 32 millions de francs dans les dépenses d'investissement de l'année dernière, soit plus de 52%.

Investissements totaux

	C 2005	B 2005	Ecart C05/B05	
Investissements bruts	63'596'695	70'071'000	-6'474'305	-9%
Recettes	-2'442'883	-3'511'000	1'068'117	-30%
Investissements nets totaux	61'153'812	66'560'000	-5'406'188	-8.1%

La diminution des investissements bruts s'explique par le report de certains investissements.

Principaux investissements bruts

en francs

Remplacement et acquisition de divers véhicules et machines	613'941
Etude préparatoire à la restauration de la Collégiale	489'851
Rénovation des Bains des Dames	654'800
Rénovation du MAH	682'282
Entretien lourd des bâtiments	1'598'540
Construction d'une halle de gymnastique triple de la Riveraine	5'773'490
Implantation de salles de classe provisoires	926'791
Construction de la nouvelle école primaire de la Maladière	4'829'434
SI, plan stratégique eaux	1'544'744
SI, plan stratégique gaz	349'199
SI, plan directeur 2001 – 2004	2'068'300
SI, plan stratégique électricité	683'941
SI, production d'électricité	1'267'460
NHP	32'380'000
Terrain de football de Pierre-à-Bot	1'334'549
TOTAL	55'197'322

Autofinancement

	C 2005	B 2005	2004
Investissements couverts	43'049'087	39'996'400	41'816'794
Investissements à charge de la Ville	16'024'900	24'726'600	14'777'875
Total investissements nets	59'073'987	64'723'000	56'594'669
Autofinancement	-17'588'855	-18'692'100	-12'600'251
Insuffisance de financement	41'485'132	46'030'900	43'994'418

La capacité d'autofinancement est de 6% inférieure à celle prévue au budget, portant l'autofinancement de l'ensemble des investissements à près de 30%. Malgré l'excédent de charges du compte de fonctionnement, l'autofinancement couvre la totalité des investissements du patrimoine administratif à charge de la Ville. L'insuffisance de financement est améliorée par rapport au budget de plus de 4,5 millions de francs. Elle est également inférieure aux comptes 2004.

Evolution de la dette et de la charge d'intérêts

	C 2005	B 2005	2004	2003	2002
Dette à court terme ('000)	61'000	65'000	55'000	40'005	21'589
Dette à long terme ('000)	634'000	638'000	629'000	609'000	589'000
Intérêts passifs ('000)	24'473	24'984	24'628	24'282	24'578
Charge nette d'intérêt ('000)	10'725	11'104	12'138	9'342	11'677
Charge nette d'intérêt en Fr. / habitant	334	349	381	296	370
Charge nette d'intérêt / produit des impôts	9.1%	9.4%	8.7%	7.0%	7.4%
Charge nette d'intérêt / recettes courantes	2.6%	2.7%	2.5%	2.0%	2.4%

Les taux d'intérêts à long terme se sont maintenus à de bas niveaux. Ils ont même été inférieurs à ceux de l'année précédente. Corollaire de cette situation, le service de la dette a pu être contenu. Il est non seulement inférieur au budget mais également aux comptes 2004.

La reconduction des emprunts à long terme arrivant à échéance, soit 35 millions de francs, s'est faite sur des périodes longues. Pour les besoins de trésorerie courante, il a davantage été fait appel aux emprunts à court terme dont les taux d'intérêts se sont également maintenus à de bas niveaux.

7. Fonds propres

	2005	2004	2003	2002	Ecart C05/02	
Réserves	15'097	15'475	16'784	17'160	-2'063	-12%
Fortune nette	2'558	7'284	10'390	21'285	-18'727	-88%
Fonds propres	17'655	22'759	27'174	38'445	-20'790	-54%

Compte tenu du résultat de l'exercice, la fortune nette s'élève à 2'557'711 francs et les réserves et provisions se montent à 15,1 millions de francs au 31 décembre 2005.

H. CONCLUSIONS

L'excédent de charges des comptes 2005 a pu être contenu grâce à des efforts de compression des dépenses ainsi qu'aux effets de la reprise économique sur les recettes fiscales des personnes morales. En revanche, la situation sociale dégradée influence toujours plus gravement les finances communales, tant sur le plan des dépenses en matière d'aide sociale supérieures au budget que sur l'évolution des recettes fiscales des personnes physiques. Ces écarts n'ont pas pu être intégralement compensés par les économies réalisées.

Cette situation, qui perdure depuis 2003, a presque absorbé la fortune de la ville malgré la réévaluation de certains actifs. Rappelons que les effets financiers négatifs pour les finances de la ville du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes n'avaient pas pu être absorbés. L'initiative communale relative à la révision de la loi sur la péréquation intercommunale, adoptée à l'unanimité par votre Autorité, a été acceptée récemment par le Grand Conseil. Cette initiative demandait d'une part, la compensation des effets financiers négatifs du désenchevêtrement des tâches et, d'autre part, une reconnaissance plus large des surcoûts des centres d'agglomération. La décision récente des autorités cantonales de modifier cette loi sur un autre aspect (en excluant le produit de l'impôt des personnes morales dans le calcul de l'indice de charge fiscale) aura une nouvelle fois des effets négatifs sur les finances communales.

Un effort considérable a été effectué sur le plan des charges de personnel puisque les effectifs ont été réduits de manière significative. Cette situation a impliqué la révision de certaines prestations et des méthodes de travail. De plus, le volume des investissements prévu a été réduit. La part la plus importante a été consacrée à la fin de la construction des grands chantiers de la ville, à savoir le NHP, l'école de la Maladière ainsi que la halle de gymnastique de la Riveraine.

Les fortes variations par rapport au budget se produisant en cours d'année tant sur le plan des charges que sur le plan des recettes dont nous n'avons pas la maîtrise, démontrent une fois de plus l'importance des projections effectuées durant l'exercice. Ces variations imposent aussi de disposer d'une fortune à la mesure des risques financiers auxquels il faut faire face. Les études quant à l'optimisation des ressources à disposition seront poursuivies. Néanmoins, le retour au coefficient fiscal en vigueur en 2002, différé en 2005, s'impose aujourd'hui afin de maintenir le caractère de centre urbain de la ville, dont les dimensions de cohésion sociale, de cadre de vie attrayant, de dynamisme et d'innovation sont nécessaires à son développement économique et à son attractivité. Cette volonté figure dans notre programme politique pour les années 2006-2009 dont votre Autorité a pris acte récemment.

Nous remercions tout particulièrement le personnel communal de son engagement au service de la cité et de ses habitantes et habitants.

Dans cet esprit, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'adopter le présent rapport et l'arrêté qui lui est lié, et de classer les motions nos 247 et 249 ainsi que les postulats nos 109 et 110.

Neuchâtel, le 15 février 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Antoine Grandjean

Rémy Voirol